



Maïs sucré

Avertissement No 13 – 5 septembre 2014

Pyrale bivoltine (2^e génération)

- Les captures de papillons sont en diminution.
- Montérégie et Laval : la stratégie de dépistage et d'intervention demeure inchangée.
- Basses-Laurentides, Lanaudière ainsi que les municipalités hâtives du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais : visitez les champs qui seront récoltés après le 21 septembre.

Ver de l'épi

- Quelques captures de papillons au cours de la dernière semaine.

Légionnaire d'automne

- Légère hausse des captures de papillons, surveillez vos champs tardifs.

Chrysomèle des racines du maïs, pucerons et rouille

- Surveillez vos champs.

PYRALE BIVOLTINE (2^e GÉNÉRATION)

État de la situation

Les captures de papillons de la pyrale bivoltine (2^e génération) sont en diminution. Des captures ont été effectuées dans des sites des régions suivantes : Basses-Laurentides, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Laval, Mauricie et Montérégie.

Pour les régions de la Montérégie et de Laval, les recommandations émises dans l'[avertissement No 12](#) du 27 août 2014 demeurent inchangées.

À cette période de la saison, un traitement contre la pyrale assure la protection des champs qui seront récoltés à l'intérieur d'une période d'environ 3 semaines après la pulvérisation.

Basses-Laurentides, Lanaudière ainsi que les municipalités hâtives du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais

Selon les recommandations des derniers avertissements, un dernier traitement devrait avoir été effectué autour du 30 août. Cette intervention devrait assurer une protection pour les champs récoltés à l'intérieur d'une période d'environ 3 semaines suivant le dernier traitement, soit les champs qui seront récoltés d'ici le 21 septembre environ. Visitez maintenant vos champs qui seront récoltés après le 21 septembre, s'il y a lieu, afin d'y dépister la présence de jeunes larves et d'effectuer, si nécessaire, un traitement supplémentaire. Ce traitement protégera toutes les récoltes effectuées pendant les 3 semaines suivantes.

Pour plus d'information sur la pyrale du maïs (identification de l'insecte, méthodes de dépistage, méthodes de lutte, etc.), consultez le bulletin d'information « [Pyrale du maïs dans le maïs sucré : biologie, surveillance, dépistage et stratégies d'intervention](#) ». Pour plus d'information sur les traitements insecticides, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2014](#) ».

Prévention

Les larves de la pyrale du maïs terminent leur développement à l'intérieur des tiges de maïs. Il est donc fortement recommandé de **déchiqueter et d'enfouir les résidus de maïs sucré rapidement après la récolte**. Cela diminue considérablement le nombre de larves qui réussiront à survivre à l'hiver.

VER DE L'ÉPI : QUELQUES CAPTURES DE PAPILLONS AU COURS DE LA DERNIÈRE SEMAINE

Au cours de la dernière semaine, quelques papillons du ver de l'épi ont été capturés sur certains sites situés dans les régions suivantes : Basses-Laurentides, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Laval, Mauricie et Montérégie-Est. Depuis le début de la saison, on ne nous a rapporté aucune larve dans des épis de maïs sucré.

Rappelons que les infestations causées par le ver de l'épi sont très localisées, autrement dit, elles sont très variables d'un champ à l'autre. De plus, cet insecte ne passe pas l'hiver au Québec. Les papillons arrivent du sud par les vents. Il est donc primordial de faire du piégeage à la ferme pour savoir si on doit intervenir ou non avec un insecticide. **Rappelons que les papillons du ver de l'épi pondent leurs œufs sur des soies fraîches. Donc, les champs avec des soies desséchées au moment de l'arrivée des papillons n'ont pas besoin de traitement insecticide. Par contre, les champs qui avaient des soies fraîches au moment de l'arrivée des papillons devraient être protégés.**

Pour plus d'information, consultez la vidéo « [Le piégeage d'insectes dans le maïs sucré](#) » et le bulletin d'information « [Le ver de l'épi du maïs : identification, biologie et stratégie d'intervention](#) ».

LÉGIONNAIRE D'AUTOMNE : LÉGÈRE HAUSSE DES CAPTURES DE PAPILLONS

Au cours de la dernière semaine, il y a eu une légère hausse des captures de papillons de légionnaire d'automne. Des captures ont été effectuées dans les régions suivantes : Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Laurentides et Montérégie. Quelques larves ont été observées sur des plants de maïs sucré dans certains champs de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Les papillons de légionnaire d'automne arrivent du sud des États-Unis par les vents et il est impossible de déterminer où ils se poseront. On ne peut connaître avec certitude la présence de la légionnaire d'automne dans un champ qu'à l'aide de pièges à phéromone ou encore en **dépistant les dommages dans le champ** alors que les larves sont encore présentes sur le feuillage.

Il est recommandé de **dépister régulièrement vos champs de maïs sucré tardif** afin de vérifier la présence de dommages sur le feuillage ou les panicules. Il est important d'intervenir à ce moment, puisque les jeunes larves sont encore sur le feuillage et donc vulnérables aux insecticides. Plus tard, les larves se retrouvent dans les épis, où elles se nourrissent des grains en formation et où elles sont difficiles, voire impossibles, à contrôler. Si un traitement insecticide est effectué, il est recommandé d'utiliser un insecticide homologué à la fois contre la légionnaire d'automne et la pyrale du maïs.

Pour voir des images de la légionnaire d'automne (papillons, masses d'œufs, larves et dommages), consultez [IRIIS phytoprotection](#) ou la [banque d'images](#) d'Agri-Réseau. Pour d'autres informations sur l'identification de la légionnaire d'automne et les moyens de lutte, consultez cette [fiche d'information](#) de l'Ontario.

CHRYSMÈLE DES RACINES DU MAÏS, PUCERONS ET ROUILLE

La présence de chrysomèles des racines du maïs, de pucerons et de rouille est rapportée dans quelques champs, mais dans la plupart des cas, aucune intervention n'est justifiée. Surveillez vos champs pour suivre l'évolution de ces ennemis des cultures. Pour plus de détails, consultez les bulletins d'information « [La chrysomèle des racines du maïs dans le maïs sucré : identification, biologie et stratégies d'intervention](#) » et « [Les pucerons dans le maïs sucré](#) ». Pour plus d'information sur la rouille, consultez l'[avertissement No 11](#) du 21 août 2014.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome – Avertisseuse
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
Téléphone : 819 293-8255, poste 4432
Courriel : brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome – Avertisseur
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
Téléphone : 819 371-6761, poste 4612
Courriel : pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 13 – Maïs sucré – 5 septembre 2014